



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

santé

Question écrite n° 52363

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes âgées et de l'autonomie, sur les propositions exprimées dans le rapport intitulé « dispositif d'activités physiques et sportives en direction des âgés ». Le rapporteur préconise, d'intégrer pour les personnes fragiles, les activités physiques et sportives (APS) dans les soins de suite et réadaptation (SSR) en complémentarité avec les professionnels de la rééducation. Il la remercie de bien vouloir lui faire part de son avis à ce sujet.

Texte de la réponse

Dans le rapport intitulé « dispositifs d'activités physiques et sportives en direction des personnes âgées », il est effectivement préconisé d'intégrer « les activités physiques et sportives dans les soins de suite et réadaptation (SSR) en complémentarité avec les professionnels de la rééducation » pour les personnes fragiles. Les décrets d'avril 2008 qui ont profondément réorganisés les SSR ont prévu une prise en charge complète pour les patients qui y sont accueillis qui s'articule autour de 3 axes : les soins médicaux, la rééducation et la réadaptation des actions de prévention, la préparation et l'accompagnement à la réinsertion. Par ailleurs les conditions de fonctionnement qui y sont fixées prévoient un plateau technique et un personnel adapté à chaque type de prise en charge. Les équipes en place dans les établissements de SSR ont donc recours à des activités physiques adaptées aux personnes âgées. En outre, l'actuel catalogue spécifique des actes de rééducation et réadaptation (CSARR) qui a été récemment refondu permet de décrire ces activités physiques et sportives au sein des établissements de SSR ; notamment les actes effectués par l'enseignant en activité physique adaptée ou bien les différentes séances d'activité physique.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52363

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : Personnes âgées et autonomie

Ministère attributaire : Famille, personnes âgées et autonomie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 mars 2014](#), page 2551

Réponse publiée au JO le : [13 janvier 2015](#), page 240